



Mont de Marsan, le 19 septembre 2017

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale des Landes
Cité Galliane
B.P.389
40012 –Mont de Marsan Cedex –

Objet : organisation de RIS intersyndicales départementales
le 27/09/2017, le 04/10/2017 et le 11/10/2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément au Décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié le 16 février 2012, de l'arrêté du 29 août 2014 et de la circulaire n°2014-120 du 16 septembre 2014, le SNUipp-FSU 40, le SNUDI-FORCE OUVRIERE 40 et le SE-UNSA 40 vous informent que se tiendront des réunions d'information syndicale départementales communes à nos organisations sur le temps de présence des élèves à l'attention des directeurs d'école, et des instituteurs et professeurs des écoles adjoints,

les mercredis suivants, de 9h00 à 12h00 :

- le 27/09/2017 à St Vincent de Tyrosse
- le 04/10/2017 à Mont de Marsan
- le 11/10/2017 à Parentis en Born

En respect des textes réglementaires en vigueur, les collègues qui se rendront à une RIS informeront leur IEN de circonscription au moins 48 heures avant la date prévue de la réunion choisie.

Nos trois syndicats vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'assurance de leur parfaite considération.

Isabelle HARGUES
Eric BOULAGNON
pour le SNUipp-FSU 40

Marc GUYON
pour le SNUDI-FO 40

Christophe NOWACZECK
pour le SE-UNSA 40